

Rapporteur : Madame Hafsa AL SID CHEIKH

DÉNOMINATION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE DE FÉMINISATION DES ESPACES PUBLICS

En complément des voies et espaces publics, le présent rapport a pour objet de dénommer plusieurs équipements municipaux, dans le cadre de la démarche de féminisation des lieux publics.

Pour enrichir et compléter la démarche initiée pour féminiser différentes voiries et autres espaces publics, il est proposé également de dénommer différents équipements municipaux avec des noms de femmes illustres, émanant de la concertation réalisée entre juillet 2022 et février 2023.

Actuellement, le nombre d'équipements municipaux portant des noms d'hommes s'élève à 14 et celui portant des noms de femmes à 10.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer 19 équipements municipaux supplémentaires :

Équipement	Localisation	Nouveau nom
Aire de jeux	Angle mail Alexandre Flemming / rue Fernand Vidal	Aire de jeux Marthe Gautier
Street work out	Angle mail Bernard Ywanne / rue de la Commune	Espace Louise Michel
City-stade	Quartier Saint-Exupéry	City-stade Camille Claudel
City-stade	Quartier des Libertés	City-stade Ada Lovelace
Terrains de tennis	3, rue Guy Môquet (complexe sportif A. & E. Cotton)	Tennis Charlotte Cooper
Salle de danse	3, rue Guy Môquet (complexe sportif A. & E. Cotton)	Salle Isadora Duncan
Salle de boxe	3, rue Guy Môquet (complexe sportif A. & E. Cotton)	Salle Lucienne Velu
Piste d'athlétisme	1-3, rue Auguste Delaune (complexe sportif Léo Lagrange)	Piste Mélinée Manoukian
Terrain synthétique	1-3, rue Auguste Delaune (complexe sportif Léo Lagrange)	Terrain Camille Muffat
Salle n°1 du centre d'art Jean-Pierre Jouffroy	Place Aimé Césaire	Salle Gerda Taro
Salle n°3 du centre d'art Jean-Pierre Jouffroy	Place Aimé Césaire	Salle Rosa Bonheur
Salle de projection du centre d'art Jean-Pierre Jouffroy	Place Aimé Césaire	Salle Agnès Varda
Salle de danse de l'Espace Nelson Mandela	2, rue Jean Moulin	Salle Harriet Tubman
Studio de musique de l'Espace Nelson Mandela	2, rue Jean Moulin	Studio Nina Simone
Salle d'animation de la médiathèque Bernard Ywanne	1, rue de la Commune	Salle Elsa Triolet
Salle d'animation de l'Espace Louise Voëlckel	Rue du 8 Mai 1945	Salle Annie Fratellini
Salle d'arts plastiques de l'Espace Louise Voëlckel	Rue du 8 Mai 1945	Salle Cheikha Remitti
Salle du Parc de la mairie	7, rue d'Estienne d'Orves	Salle Suzanne Luc
Salle Familiale	3, avenue des Roses	Salle Barbara

– PROJET DE DÉLIBÉRATION –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du patrimoine ;

VU le code civil ;

VU la jurisprudence du Conseil d'Etat (*notamment l'arrêt n°259806 du 27 juillet 2005*) ;

ADOPTE

Article 1^{er} : L'aire de jeux, sise à l'angle mail Alexandre Flemming / rue Fernand Vidal, est dénommé « Aire de jeux Marthe Gautier ».

Article 2 : Le street work out, sis à l'angle mail Bernard Ywanne / rue de la Commune, est dénommé « Espace Louise Michel ».

Article 3 : Le city-stade, sis au sein du quartier Saint-Exupéry, est dénommé « City-stade Camille Claudel ».

Article 4 : Le city-stade, sis au sein du quartier des Libertés, est dénommé « City-stade Ada Lovelace ».

Article 5 : L'ensemble des terrains de tennis du complexe sportif Aimé et Eugénie Cotton, sis n°3 rue Guy Môquet, est dénommé « Tennis Charlotte Cooper ».

Article 6 : La salle de danse du complexe sportif Aimé et Eugénie Cotton, sise n°3 rue Guy Môquet, est dénommée « Salle Isadora Duncan ».

Article 7 : La salle de boxe du complexe sportif Aimé et Eugénie Cotton, sise n°3 rue Guy Môquet, est dénommée « Salle Lucienne Velu ».

Article 8 : La piste d'athlétisme du complexe sportif Léo Lagrange, sise n°3 rue Guy Môquet, est dénommée « Piste Mélinée Manoukian ».

Article 9 : Le terrain synthétique du complexe sportif Léo Lagrange, sis n°3 rue Guy Môquet, est dénommé « Terrain Camille Muffat ».

Article 10 : La salle n°1 du centre d'art Jean-Pierre Jouffroy, sise place Aimé Césaire, est dénommée « Salle Gerda Taro ».

Article 11 : La salle n°3 du centre d'art Jean-Pierre Jouffroy, sise place Aimé Césaire, est dénommée « Salle Rosa Bonheur ».

Article 12 : La salle de projection du centre d'art Jean-Pierre Jouffroy, sise place Aimé Césaire, est dénommée « Salle Agnès Varda ».

Article 13 : La salle de danse de l'Espace Nelson Mandela, sise n°2 rue Jean Moulin, est dénommée « Salle Harriet Tubman ».

Article 14 : Le studio de musique de l'Espace Nelson Mandela, sis n°2 rue Jean Moulin, est dénommé « Studio Nina Simone ».

Article 15 : La salle d'animation de la médiathèque Bernard Ywanne, sise n°1 rue de la Commune, est dénommée « Salle Elsa Triolet ».

Article 16 : La salle d'animation de l'Espace Louise Voëlckel, sise rue du 8 Mai 1945, est dénommée « Salle Annie Fratellini ».

Article 17 : La salle d'arts plastiques de l'Espace Louise Voëlckel, sise rue du 8 Mai 1945, est dénommée « Salle Cheikha Remitti ».

Article 18 : La salle du Parc au rez-de-chaussée du bâtiment préfabriqué annexe à la mairie, sise n°7 rue d'Estienne d'Orves, est re-dénommée « Salle Suzanne Luc ».

Article 19 : La Salle Familiale, sise n°3 avenue des Roses, est re-dénommée « Salle Barbara ».